A distribution of the second s

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

Londrys. 27 lens

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

CA jearnal paraft les Mercredi. Vendredi et Dimanche.

Anonyment: Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 six mois, 14 sun an 25 s

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance. Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication. On s'abonne et l'on recoit les annences, à Paris, iches!

Lé JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigué pour la canh publication des annonces de MM. Havas Laferte Bullier et Co pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Ranhaix, 29 Janvier 4867. BULLEYPUN.

Un décret inséré au Moniteur de di-manche convoque le Sénat et le Corps législatif pour le 14 février prochain.

L'impatience du public va au-devang des actes dont on attribue la pensée au nouveau ministère. On cherche à tirer certaines déductions des moindres mesures prises. Aussi, n'a-t-on pas manqué de remarquer que le ministre de la marine venait d'ordonner la construction de 15 navires cuirassès, dont cinq vaisseaux de ligne avec double éperon, l'un à l'avant. l'autre à l'arrière ; les dix autres seront des frégates armées de deux éperons, places cote à côte et à l'avant du navire. Le maréchal Niel, ajoutent les commentateurs a ordonné une enquête générale afin s'assurer de l'état de nos places fortes.

Nous ne voyons rien d'étonnant à ces mesures. Partout en Europe, les armées, les flottes se réorganisent; en Angleterre, le gouvernement a décidé une augmen-tation considérable des forces maritimes; la France seule n'avait pas encore suivi ce mouvement. Les préoccupations ac-tuelles du nouveau ministère s'expliquent maturellement par le désir de garder à notre pays le rang qui est le sien. Y cher-cher un aymptôme de projets belliqueux erait, croyons-nous, au moins aventuré.

La Patrie répète un bruit d'après lequel le gouvernement, préoccupé des prérogatives constitutionnelles du Sénat, serait à la reille d'élaborer des réformes intéressant les travaux de ce grand corps de l'Etat.

Il ne serait pas impossible, ajoute le même e les résolutions du gouverneat fussent conques cette semaine.

La démonstration de la réforme à Londres, le 11 février, sera plus nombreuse que la dernière. On parle d'une procession de 900 000 travailleurs divisés en groupes et corporations, avec musique et bannières

Le projet de loi relatif à la liberté de Eglise et à la liquidation des biens eccléastiques, a été présenté aux Chambres

italiennes. Le projet déclare que l'Eglise catholique est affranchie de toute immix-tion de l'Etat dans l'exercice du Culte, de la nomination des Evoques par l'Etat, du Serment, du placet et de l'exéquatur. Sont également abolis les priviléges, exemptiona et immunités de l'Eglise dans l'Etat. L'Eglise aura à pourvoir elle-même à ses besoins avec le libre concours des fidèles et des biens qui lui appartiennent ou qu'elle aura légitimement acquis. Comme conséquence cessent les prestations qui étaient auparavant à la charge de l'Etat, des provinces, des communes et des parti-culiers. Si les évêques déclarent vouloir se charger eux-mêmes de la conversion et de la liquidation des biens ecclésiastiques, ils devront aliéner dans un délai de dix années tous ces biens, en convertissant les immeubles en propriétés mobilières. Ils auront alors à payer au gouvernement une somme de 600,000,000 de francs par quotes semestrielles de 50,000,000, et à se charger, en outre, des pensions alloudées aux membres des corporations religieuses supprimées. Si la majorité des évêques déclare ne pas vouloir se charger de la conversion, le gouvernement procédera à cette mesure en allouant aux évêques 50,000,000 de rente 5 010 et disposera de tous les biens ecclésiastiques en aliément les immeubles. Les pensions accordées aux membres des corporations religieuses supprimées resteront à la charge des évêques.

Le projet de loi dont on vient de lire l'analyse constitue, au moyen de sacrifices onéreux, il est vrai, mais supportables, une indépendance complète du clergé catholique vis à vis de l'Etat.

Et voilà justement pourquoi il est appe-lé à rencontrer une vive résistance parmi les autoritaires et les révolutionnaires. Ceux-ci, n'admettant la liberté que pour eux, n'entendent pas que le clergé soit investi des mêmes droits que les autres classes sociales. Ceux-là, inclinant avec exagération du côté de la puissance gouvernementale, voudraient une sorte de vassalité de l'Eglise, protégée, surveillée, soldée, mais dépendante.

Le projet soumis aux chambres d'Italie va contre l'une et l'autre doctrine. Il est à fois trop libéral et trop conservateur. Attendons-nous à le voir rejeter par les deux groupes parlementaires

L REBOUX

REVUE DES JOURNAUX.

REVUE DES JOURNAUX.

Après avoir rappeté que non-seulement la discussion de l'Adresse entraînait une perte de temps considérable, mais encore qu'elle etait une excitation périlleuse des passions politiques, toujours mai éteintes, le Constitutionnel se demande, sous la signature de M. Everlste Bavoux, si les nouvelles libertés s'acclimateront mieux. L'expérience du passé ne rassure que trèsmédiocrement M. Bavoux; cependant il se sent tout disposé à marcher, sans regarder en arrière, dans les voies libérales où nous engage le gouvernement de l'Empereur:

« Il est devant nous; contraîrement aux

« Il est devant nous; contrairement aux habitudes monarchiques des autres peu-ples et des autres temps, il prend l'initia-tive des progrès. Honneur à loi l' Fidèle à

son programme qu'un gouvernement fort doit aller en avant, il s'écrie t « Suivez-moi! »

• C'est à nous, quelles que soient les diverses nuances de nos opinions, à le suivre et à le saluer de nos sympathies et de nos vœux. »

On lit dans le bulletin du Journal des

On itt dans le builetin que Journait des Débats:

« Plusieurs journaux de Paris entretiennent depuis quelques jours une polémique assez vive au sujet du nom des ministres auxquels l'Empereur a donné ou continue sa confiance et de ceux qu'il aurait pu ou dû préférer. Il nous est difficile de nous intéresser à ces discussions. Nous n'avons ni pu ni voulu voir dans la lettre impériale du 49 janvier la déclaration que toute demande de progrès nouveau sera impiloyablement repoussée; mais nous ne pouvons oublier que l'Empereur y rappelle combien il tient à garder l'initiative des réformes et à empêcher la solidarité de s'établir entre ses ministres. >

M. J. Cohen étudie, dans La France, M. J. Conen ctudie, dans La France, la question de savoir à quel système de l'pénalité, en matière de délits de presse, le législateur de 1867 devra donner la préfèrence. Après s'être prononcé contre l'application des peines corporelles, M. Cohen soutient cette thèse que l'amende est la véritable pénalité en matière de presse:

« La peine pécuniaire atteint le journal

dans le principe même de son existence et dans ses intérêts les plus essentiels. Elle n'est pas, comme la prison, un prêtexte de glorifleation personnelle et de triomphe de parti; souple et élastique, susceptible de s'étendre ou de se limiter à l'infini, suivant les circonstances, elle donne à la justice une puissance répressive devant laquelle les écrivains reculent, car la ruine du journal où ils écrivent est l'améantissement de la tribune sans laquelle ils ne seraient rien.

Tel n'est pas le point de vue où se place dans la Presse M. de la Ponterie:

dans la Presse M. de la Ponterie:

« Il faut que la presse, écrit ce publiciste, trouve dans la loi nouvelle plus de liberté pour ses appréciations, plus de sécurité pour les capitaux engagés dans ces entreprises et qui doivent être à l'abri de la confiscation au même titre que toute autre propriété, plus de dignité enfin, soit visavis du pouvoir, soit visavis du pouvoir, soit visavis du pouvoir, soit visavis du pouvoir.

a-vis du pouvoir, soit vis-à-vis du public.

M. Henry de Riancey se demande, dans l'Union, si la police correctionnelle est le tribunal qui convienne et qui convienne exclusivement pour la presse:

« Les tribunaux ne s'étonnent point, poursuit M. de Riancey, qu'il y ait une justice particulière pour l'armée, une pour l'administration, une pour le commerce. Ils sont les premiers à proclamer leur incompétence et à renvoyer aux conseils de guerre, aux conseils de préfecture, aux tribunaux consulaires, les justiciables particuliers de chacun de ces ordres de juridiction. Ils n'empièteraient jamais, pour les criunes ordinaires, sur les attributions du jury. Pourquoi n'en serait-il pas aiusi à l'égard des écrivains politiques?

Le Monde fait observer, par l'organe de

l'égard des écrivains politiques? Le Monde fait observer, par l'organe de M. Coquille, que de quelque obscurité que se soit enveloppé M. le prince de Hohenlohe dans, son discours devant la chambre bavaroise, il n'est pas difficile de comprendre qu'un parti puissant veut jeter la Bavière dans les bras de la Prusse Ce n'est plus sculement le Wurtemberg et le grand duché de Bade qui regrettent de ne pas être Prussiens, c'est la Bavière.

« Le roi de Bavière se pose d'avance en vassal du roi de Prusse. Moralement, l'u-

nité allemande est accomplie. » On lit dans le même journal, sous la si-gnature de M. Taconet et sous la rubrique de Rome, 21 janvier :

« Le peuple romain montre une grande exaspération contre la tyrannie insuppor-table des comités révolutionnaires, et il est bien certain que si les membres de ces comités, làches comme le sont tous les

sectaires italiens, quand il s'agit d'affronter un véritable danger, étaient une lois connus on ne pourrait que difficilement les soustraire à la fureur populaire. Cas misérables se persuadent que les souffances du peuple sont un des 'meilleurs majens moraux de nuire au gouvernement pontifical. La population n'a pas obéi à l'injonction de s'abstenir du théâre, et l'on constate les vengeances les plus odieuses contre d'honnètes remains. Nou-seulement les comites multiplient les lettres anonymes et les menaces de mort, mais ils font souiller les toilettes des dames, jeter des ordures dans les voitures de maîtres, lancer des pierres coatre ces voitures. La défense de fréquenter les catés et les restaurants où vont les zouaves et de prendre les marchands. Si la frayeur que causent les couteaux des comités et les listes de proscription empèche les divertissements du carnaval, le manu peuple, qui vit dans cette saison de la vente des fleurs et des confetts, sera plongé dans la misère.

DÉPECHES TELEGRAPHIQUES

L'agence Havas nous transmet les télé-

ALLEMACNE.

Berlin, 27 janvier

Le bruit court que le général de Man-teuffel aurait demandé à être relevé de ses fonctions. On ajoute que le roi aurait accorde au général sa demande.

Berlin, 28 janvier.

On assure que dans les protocoles de la conférence du 21 janvier, les gouvernements alliés ont autorisé la Prusse à préparer un arrangement avec le Reichetég, principalement en ce qui concerne la compétence d'un Reischsrath permanent.

On donne comme certain qu'il est arrivé à Berlin une dépeche envoyée de la part du prince Guillaume de Bade pour annacer la conclusion d'une convention militaire entre le grand-duché de Bade et la Prusse.

On ne sait rien de certain sur la noueur de cette convention.

Munich, 28 janvier.

Munich, 28 janvier. On lit dans la Gazette de Bavière:

« Le bruit d'une demande de retraite présentée par le ministre de la guerre est dépourvu de fondement, amai que la nou-velle de la mise en disponibilité du lieu-tenant général Stephan. »

FEWILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX. DU 30 JANVIER 1867.

_ 38 _

LE DÉMON DU JEU

- XII -

(Suite. - Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 27 janvier).

Cessez cette démonstration par respect pour la loi, signor Deodati, dit le bailli. Eh bien, Geronimo, achevez votre décla-

- Quelle odieuse fausseté! me faire passer pour un ingrat, pour un joueurt murmura le jeune homme en levant les

Et se tournant de nouveau vers le bailli,

il reprit:

—A la dernière soirée qui eut lieu dans cette maison, le signor Turchi m'a dit qu'un négociant étranger qui voulait rester inconnu me rembourserait les dix mille couronnes. Je devais, seul et en secret, me rendre à son pavillon, pour y échanger ma reconnaissance contre de bonnes traites sur l'Italie. Lorsque j'y vins, Julio, le domestique de Simon, me poussa dans un fauteuil à piège, où mon corps fut saisi et violemment êtreint par des ressors

d'acier. Alors Simon Turchi apparut un poignard à la main; il m'arracha la reconnaissance et l'anéantit à mes yeux. Puis il voulut me plonger son poignard dans la poitrine; mais l'arme fut arrêtée par une amulette de cuivre suspendue à mon cou. Une blessuré qu'il me porta au cou me parut le coup mortel; je sentis pendant un instant mon sang s'écouler à flots: et, fermant les yeux, je dis à la vie un éternel adieu...

Le vieux Deodati, sans conscience peut-étre, avait tiré son épée du fourreau et semblait avoir grande envie d'en percer Turchi; mais le sévère regard du bailli le contint. Il continua cependant de tour-menter du poing le pommeau de son épée et de murmurer d'ardentes menaces contre le meurtrier qui se tenait toujours la face cachée contre le mur.

— Je m'éveillai dans un sombre cachot, reprit Geronimo, au bord d'une fosse fratchement creusée qui m'avait été pré parée pour l'éternel repos. Lorsque Julio revust pour enterrer mon cadavre, il me trouva vivant. Il voulait me tuer; mais il reconnut l'amulette que je tendais pour me protèger. J'étais sauvé. La vieille femme aveugle qui m'avait donné l'amulette pour me récompenser de l'avoir délivrée de l'esclavage des Turcs, était la mère de Julio. Cette même nuit, le signor Turchi a donné à son domestique Julio du vin empoisonné, Julio est mort dans mes bras, en me déclarant que le signor Turchi a payé le ribaud Brufferio pour m'assassiner. J'ai travaillé pendant des heures pour sortir du jardin. Maintenant la miraculeuse protection du Seigneur sur moi s'est accomplie; me voici, sauvé de la mort lo - Je m'éveillai dans un sombre cachot.

plus affreuse et au milieu de tout ce qui m'est cher sur la terre!

Geronimo retourna auprès de Marie qui levaitvers le ciel ses yeux pleins de larmes et remerciait Dieu de la miraculeuse conservation de son fiancé... Mais la voix impérative du bailli retentit dens l'escalier; chacun soupçonnaît ce qui allait se passer et regardait en frémissant Simon Turchi.

Celui-ci, en proie à un affreux égare-ment, avait compris le sens de l'ordre du bailli. Il se jeta à genoux, rampa jusqu'au milieu de la salle, et s'écria les bras ten-dus et les yeux baignés de larmes :

- Oht messire Van Schoonheven, Gero — Oht messire Van Schoonheven, Geronimo, je me suis rendu coupable d'un crime affreux; je mérite votre haine, votre mépris, je mérite la mort... mais grâce, pitié, ayez compassion de moi! Epargnezmoi la honte de l'échafaud! Ne fiétrissez pas ma famille d'une éternelle infâmie! Laissez-moi fuir à l'autre bout du monde! Ahl pardon, pardon! Ne me livrez pas au bourreau!

Aht pardon, pardon! Ne me livrez pas au bourreau!

Cinq agents de la justice se montrèrent sur le seuil du salon.

— Qu'ordonne messire le bailli? demanda leur chef.

— Qu'on lie les mains derrière le dos à ce signor! répondit le bailli.

— O ciel! me lier les mains à moi! me garrotter comme un voleur! s'écria Turchi avec horreur.

— Garrotter un gentilhomme, répéta avec surprise le chef des agents.

— Exécutez mon ordre sur-le-champ ordonna le bailli. Ce gentilhomme est un infâme voleur et un làche assassin. Qu'on e conduise à la prison et qu'on le jette

dans le cachot le plus profond; sa tête coupable tombers sur l'échafaud.
En moins de quelques instants, les agents du bailli eurent lie les mains de Turchi derrière le dos, bien qu'il eût d'abord fait quelque résistance.

du bailli eurent lié les mains de Turchi derrière le dos, bien qu'il eût d'abord fait quelque résistance.

Alors ils l'entraînèrent de vive force hors du salon. Le bailli suivit le malfaiteur.

A peine Simon Turchi et ses gardes étaient-ils dans le vestibule et avaient-ils disparu à leurs yeux que Marie et Geronimo poussèrent un cri de joie.

Marie saula au cou de son père ; Geronimo, pleurant de joie, posa sa tête sur le sein de son oncle.... mais le vieux Deodati se dégagea de ses bras et dit:

— Mes chers enfants, accomplissons d'abord un devoir sacré de reconnaissance. Dieu a si visiblement protégé ici l'innocence que sa présence au milieu de nous me fait tressaillir de respect. Votre beau réve deviendra une réalité. Ah! prosternons-nous devant le Seignenr et bénissons son nom... Prions! prions!

Il s'genouilla devant le crucifix, inclina le front et joignit les mains.

Geronimo et Marie s'agenouillèrent aux côtés du vieillard; M. Van de Werve s'inclina derrière eux.

Pendant longtemps, bien longtemps, le murmure de leurs prières retentit dans la salle...

XIII

Il était six heures du matin. L'éclat du jour et la hauteur du soleil dans le ciel, serein à cette heure matinale, indiquaient que la chaude saison d'été avait remplacé le doux mois de mai.

Il devait sans doute ce jour-la se passer à Anvers une solennité ou une fête; car par toutes les portes les habitants de la campagne afflusient dans la ville. Les rues étaient pleines de gens de tout age, qui, tout en causant et en riant, se hathient vers le centre de la ville, comme si un joyeux et magnifique spectacle les y uttendait. Mais c'était surfout par la porte de Borgerhont que les habitants des populeux faubourgs et des villages voisins se précipitaient. comme un torrent vers la ville, La presse était parfois tellement voltême dans l'étroit passage que les femmes et les entants couraient risque d'y être écrasse. Personne cependant ne paraissait prendre garde à leurs cris d'angoisse; tous poursuivaient leur route avec une thue flévreuse, sans regarder autound'eux, lorsqu'à l'extrémité de la première longue ride, un concours extraordinaire de peuple vint éveiller tout-à coup leur curiosité.

Devant la demeure de M. Van de Weves se trouvait un groupe compacte de bourgeois qui semblaient attendre avec impatience et regardaient dans la porte cochère ouverte à deux battants. Par un sentiment de respect, ils se tensient très-calmes, he parlaient qu'à demi-voix de ce qui allait se passer et ouvraient même un passage chaque fois qu'un chevalier ou un personnage notable se présentait pour entrer dans la maison.

HENRI CONSCIE

(La fin au prochain numéro).